

**Question orale Mme Czekalski : Bilan des actions entreprises par le service Propreté ces derniers mois.**

**Mme Czekalski** estime que des politiques efficaces ont été menées au cours des dernières années dans le domaine de la gestion des déchets mais il reste encore beaucoup d'efforts à accomplir, eu égard à la fréquence des comportements inciviques et notamment des dépôts clandestins.

Des agents communaux ont encore dû récemment nettoyer un terrain relevant de la SNCB, à proximité de la gare de Calevoet. Le personnel communal est ainsi amené à pallier les défaillances de Bruxelles-Propreté ou d'autres propriétaires de terrains.

Il faut absolument être attentif à la propreté publique, qui constitue une des principales préoccupations des citoyens.

Les agents du service de la Propreté publique travaillent sans relâche pour améliorer la qualité de vie des citoyens ucclois.

Mme Czekalski souhaiterait que le Collège dresse un bilan des actions menées par ce service au cours des derniers mois.

Comment sont effectuées la répartition des tâches et la collaboration entre le service communal et l'Agence Bruxelles-Propreté ?

Depuis le mois de janvier, après les interventions de Vivaqua, la STIB et la Région ont entamé le réaménagement de façade à façade et le renouvellement des voies de tram sur la chaussée d'Alseberg entre le Globe et la rue Xavier De Bue. La circulation automobile y est interrompue pour une durée de trois mois. Cette situation a entraîné des modifications dans la collecte des déchets et des poubelles. Des commerçants se sont exprimés sur les réseaux sociaux pour émettre des plaintes sur les dépôts sauvages, l'absence de ramassage des immondices. Pourquoi l'Agence Bruxelles-Propreté ne ramasse-t-elle pas ses déchets ?

Le Collège pourrait-il faire le point sur les améliorations opérées par les services communaux ?

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** répond que la compétence en ce domaine relève de différentes instances : la collecte des déchets ménagers est un monopole de Bruxelles-Propreté ; celle des déchets générés par l'activité commerciale incombe soit à Bruxelles-Propreté soit aux sociétés choisies par les commerçants considérés ; l'entretien des voiries régionales, et donc des rails de tram installés sur ces dernières, relève de la Région ; la gestion des voiries communales est évidemment une responsabilité qui incombe à la commune.

L'expérience des travaux déjà entrepris sur la portion comprise entre le Globe et la gare de Calevoet montre que la rénovation de la chaussée d'Alseberg est un processus long et difficile.

Des réunions fréquentes ont eu lieu avec Bruxelles-Propreté et la STIB afin d'élaborer un programme qui réduise au maximum les inconvénients subis par les habitants et commerçants.

Des points de collecte ont ainsi été établis au bord de chacune des rues où le camion de Bruxelles-Propreté n'est plus en mesure de passer : il s'agit non seulement de la chaussée d'Alseberg mais aussi de la rue Jean-Baptiste Labarre, de la rue De Broyer, de la rue des Fidèles, etc.

Lorsque le système des points de collecte a été instauré, les riverains concernés n'étaient guère enthousiastes mais depuis lors, ils en ont compris le principe.

Tous les jours, deux agents et un inspecteur sont sur le terrain jusqu'à 7 heures du matin et, les jours de collecte, ils sillonnent les secteurs concernés pour voir tout ce qui resterait éventuellement après le passage de Bruxelles-Propreté.

Ces agents effectuent également un travail d'information auprès des riverains, les documents distribués n'ayant manifestement pas été lus par leurs destinataires.

Au début, les agents communaux avaient décidé de ramasser eux-mêmes les sacs toujours déposés par les riverains devant leur domicile quoique celui-ci ne fit plus l'objet d'une intervention de Bruxelles-Propreté, mais il ont résolu d'aller au-devant des habitants pour les renseigner sur les points de collecte où ils sont censés se rendre.

Ces points de collecte sont contrôlés par les services communaux car ils ne peuvent être utilisés par tout le monde à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Cette solution est loin de constituer une panacée universelle mais s'avère néanmoins suffisamment efficace.

Bruxelles-Propreté a fourni une aide grâce à ses « jumpers » : il s'agit de petits camions qui peuvent emporter les poubelles de la chaussée d'Alseberg et les déposer aux points de collecte afin d'y être enlevées par les camions compacteurs.

Mme l'Echevin Gol-Lescot est bien consciente de problèmes causés par les incivilités. Toutefois, la mobilisation permanente de trois agents sur le terrain démontre l'engagement du Collège en faveur de la propreté publique.